



Mairie de Villefranche-de-Rouergue (Aveyron)

ARRETE MUNICIPAL n° 2020 / 134 A
Travaux de rénovation d'immeuble
Autorisation temporaire d'occupation du domaine public
Mise en place d'une grue
Rue Montlauzeur
Du mardi 26 mai au vendredi 25 septembre 2020

Jean-Sébastien ORCIBAL, Maire de la Commune de VILLEFRANCHE de ROUERGUE,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L2212-1 et suivants, L2213-1 et L2213-2, L2213-6,

VU les Articles L2122-1, L2122-2, L2122-3, et L 2125-1 et suivants du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques,

VU l'article L113-2 du Code de la Voirie Routière,

VU le Code de la Route portant règlement général de police de la circulation routière

VU l'Article R 610-5 du Code Pénal,

VU l'instruction interministérielle sur la signalisation routière - Signalisation temporaire - Livre 1 - 8ème partie, approuvé par arrêté du 6 Novembre 1992 modifié,

VU la Délibération du Conseil Municipal n° 20191218 - 08 en date du 19 décembre 2019 fixant le montant des redevances à percevoir au profit de la commune au titre de l'occupation du domaine public communal,

VU le budget général de la commune et notamment l'article 70323-822-J71010,

VU la demande formulée par l'entreprise **CAMMISAR – ZA les Gaillagues – 12200 Saint Rémy** tendant à être autorisée, dans le cadre de travaux de rénovation sur l'immeuble sis à l'angle des rues Montlauzeur et du Cours à mettre en place une grue du mardi 26 mai au vendredi 25 septembre 2020,

CONSIDERANT qu'il convient d'autoriser l'entreprise CAMMISAR à occuper le domaine public au droit de l'immeuble en travaux afin de lui permettre de procéder aux travaux précités,

ARRETE

ARTICLE 1^{er} – L'entreprise **CAMMISAR (Siret n°335 013 249 00024)** sise **ZA les Gaillagues – 12200 SAINT REMY** est autorisée à occuper une portion du domaine public sise **rue Durand de Montlauzeur au droit de l'immeuble en travaux du mardi 26 mai au vendredi 25 septembre 2020.**

ARTICLE 2^{ème} : L'autorisation temporaire d'occupation du domaine public est accordée à titre précaire et révocable **mardi 26 mai au vendredi 25 septembre 2020**. Elle est personnelle, incessible. Elle est révocable à tout moment, sans indemnité, en cas de non-respect par le permissionnaire, des conditions précitées ou pour tout autre raison d'intérêt général.

ARTICLE 3^{ème} : Cette autorisation donnera lieu au paiement d'une redevance totale de **1358,50 €** dont le non-paiement entraîne de plein droit le retrait de l'autorisation.

IMPLANTATION D'UNE GRUE :

Forfait :	11.00 €	
Prix/m ² :	0.20 €	11+ (0.20 x 110 m ² x 123 jours) = 2717 €
Nombre de m ² :	110	
Nombre de jours :	123	
Total :	2717 €	<i>Demi-tarif applicable à la Bastide : OUI</i>

Montant total dû : **1358, 50 €**

ARTICLE 4^{ème} : Le permissionnaire veillera à laisser le domaine public en parfait état de propreté à l'issue des travaux.

ARTICLE 5^{ème} – **Le permissionnaire veillera à la sécurisation du site. Il devra notamment mettre en place les panneaux de signalisation règlementaire ainsi que les protections nécessaires à la sécurité des riverains, des passants et des piétons de part et d'autre du chantier.**

ARTICLE 6^{ème} – M. le Directeur des Services de la Ville, M. le Commandant de la Brigade de Gendarmerie, M. le Responsable de la Police Municipale et la SARL CAMMISAR sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent Arrêté.

ARTICLE 7^{ème} – Le Maire :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que le présent Arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente publication.

VILLEFRANCHE de ROUERGUE, le 28 mai 2020

**Le Maire,
Jean-Sébastien ORCIBAL**



Accusé de réception d'un acte en préfecture

ARRETE MUNICIPAL N° 2020/134A : Travaux de rénovation d'immeuble

Objet de l'acte : - Autorisation temporaire d'occupation du domaine public - Mise en place d'une grue rue Montlauzeur du mardi 26 mai au vendredi 25 septembre 2020

.....
Date de décision: 28/05/2020

Date de réception de l'accusé 29/05/2020

de réception :

.....
Numéro de l'acte : 2020_134A

Identifiant unique de l'acte : 012-211203005-20200528-2020_134A-AI

.....
Nature de l'acte : Arrêtés individuels

Matières de l'acte : 3 .5 .9

Domaine et patrimoine

Autres actes de gestion du domaine public

autres

Date de la version de la 29/08/2019

classification :

.....
Nom du fichier : scankyo20200529123450.pdf (99_AI-012-211203005-20200528-2020_134A-AI-1-1_1.pdf)